

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 3 mars 2025

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes
relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants du 1^{er} degré (**Pour attribution**)

Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une
circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(**Pour information**)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures à profil hors mouvement concernant les postes de conseillers ou
conseillères pédagogiques de circonscription d'éducation physique et sportive "CPC EPS" –
Rentrée scolaire 2025/2026.

Postes vacants :

- Circonscription de l'éducation nationale de Champs-sur Marne (1 poste)
Tél : 01 85 76 30 32 – courriel : ce.0772822z@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Chelles (1 poste)
Tél : 01 60 20 77 30 – courriel : ce.0771129j@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Dammarie-les-Lys (1 poste)
Tél : 01 64 41 26 64 – courriel : ce.0771136s@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale du Mée-sur-Seine (1 poste)
Tél : 01 60 68 01 46 – courriel : ce.0771135r@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Montereau (1 poste)
Tél : 01 64 32 05 04 – courriel : ce.0771138u@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale d'Ozoir-la-Ferrière (1 poste)
Tél : 01 60 02 62 95 – courriel : ce.0772271a@ac-creteil.fr

- Circonscription de l'éducation nationale de Pontault-Combault (1 poste)
Tél : 01 64 05 79 60 – courriel : ce.0772181c@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Torcy (1 poste)
Tél : 01 60 05 44 16 – courriel : ce.0771977f@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Val d'Europe (1 poste)
Tél : 01 60 42 39 61 – courriel : ce.772584r@ac-creteil.fr

Postes susceptibles d'être vacants :

- Circonscription de l'éducation nationale de Claye-Souilly (1 poste)
Tél : 01 60 26 57 61 – courriel : ce.0772217s@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Combs-la-Ville (1 poste)
Tél : 01 60 34 27 90 – courriel : ce.0772021d@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Lognes (1 poste)
Tél : 01 64 68 92 83 – courriel : ce.0772143l@ac-creteil.fr

MISSIONS : se reporter à la fiche métier n°30 (fiche jointe).

I. Conditions et modalités de candidatures

• **Conditions pour faire acte de candidature**

Être enseignant ou enseignante 1^{er} degré titulaire du CAFIPEMF option EPS

• **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 19 mars 2025.**

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **avant le 21 mars 2025.**

Les candidates ou candidats souhaitant faire acte de candidature sur plusieurs circonscriptions devront le mentionner sur la lettre de motivation.

• **Entretien devant une commission**

Les candidates ou candidats seront reçus en entretien par l'Inspecteur ou l'Inspectrice de l'Education Nationale en charge de la circonscription sur laquelle ils candidatent, entre le 7 et le 11 avril 2025.

II. Classement des candidatures

A l'issue des entretiens, la commission émettra un avis (favorable ou défavorable) ainsi qu'un rang de classement qui seront communiqués au candidat ou à la candidate par les services de la DPE. A réception de ces informations, dans l'hypothèse d'une pluralité de vœux, le candidat ou la candidate veillera à les ordonnancer prioritairement en mentionnant un numéro devant chaque vœu, le vœu 1 étant le vœu prioritaire, et transmettra sa fiche de vœu (annexe 3) par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **pour le mercredi 7 mai 2025, délai de rigueur.**

Tout retour hors délai ne sera pas pris en compte.

Au regard des vœux émis par le candidat ou la candidate, des avis émis par la commission et du rang de classement, les nominations seront prononcées.

L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

III. Conditions de nomination

Les candidates ou candidats retenus seront nommés à titre définitif.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY

**CONSEILLER OU CONSEILLERE PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CPC-EPS)**

Profil du poste :

Poste ouvert aux enseignantes et enseignants du 1^{er} degré, titulaires du CAFIPEMF option EPS (cf. BOEN n° 30 du 23 juillet 2015 – circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015).

Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Le conseiller ou la conseillère pédagogique d'éducation physique et sportive est un expert ou une experte dont la compétence dans le domaine de l'éducation physique et sportive est reconnue par un examen professionnel et une expérience de terrain diversifiée.

Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller ou la conseillère pédagogique est un enseignant maître formateur ou une enseignante maître formatrice qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur ou de l'inspectrice de l'Education nationale dont il ou elle est le collaborateur ou la collaboratrice direct(e).

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'inspecteur ou l'inspectrice et dans un travail d'équipe élargie concourant à l'amélioration des apprentissages des élèves et par-delà du service public d'éducation.

Missions :

Participant à l'opérationnalisation du projet académique au sein de la circonscription et par-delà du département, les missions du CPC EPS s'inscrivent naturellement dans la dynamique d'animation pédagogique de l'équipe départementale EPS et à cette occasion assurent la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale pour l'EPS définie par l'inspectrice d'académie au sein de la circonscription.

Le conseiller ou la conseillère pédagogique de circonscription en charge de l'EPS est chargé(e) :

- de promouvoir au sein de la circonscription les actions pédagogiques concourant au développement de l'éducation physique et sportive dans toutes ses composantes, en collaboration avec l'équipe départementale EPS ;
- de mettre en œuvre au sein de la circonscription les actions définies dans le Plan d'Action Départemental en EPS ;
- de conduire, dans le cadre de la polyvalence des professeures et professeurs des écoles, des actions dans d'autres domaines d'activités de l'école maternelle ou d'autres disciplines de l'école élémentaire (maîtrise de la langue, ...) ;
- de participer à la formation professionnelle des enseignantes et enseignants néo-titulaires et dans la mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique et de formation continue pour les enseignantes et enseignants plus installés dans le métier (notamment des formations-actions) ;
- de fédérer les enseignantes et enseignants et les équipes pédagogiques autour de projets et les accompagner dans leur mise en œuvre ;
- d'élaborer des outils et des documents pédagogiques à destination des équipes pédagogiques des écoles ;
- d'accompagner la mise en œuvre dans les écoles des programmes d'EPS concourant à l'acquisition du socle commun de compétences en lien avec le projet d'école ;
- de superviser la conception, le suivi et l'évaluation des projets à dominante physique et sportive ;
- d'instruire tout dossier concourant au développement de l'éducation physique et sportive en particulier, sans exclure pour autant les autres domaines d'apprentissages et ainsi contribuer à leur expertise en vue de les soumettre aux instances de validation ;
- de contribuer à l'organisation d'événements à l'échelle de la circonscription et/ou du département dans le domaine de l'éducation physique et sportive ;
- d'accompagner localement les projets menés en partenariat avec l'USEP ;
- de contribuer, en tant qu'assistant ou assistante de prévention, à la mise en place des dispositifs de sécurité et de conditions de travail dans les écoles et les circonscriptions en lien avec le conseiller ou la conseillère pédagogique départemental(e).



Compétences :

Pour assurer efficacement ces missions, des compétences pédagogiques et des connaissances réglementaires dans le domaine de l'éducation physique et sportive sont demandées.

Le conseiller ou la conseillère pédagogique devra montrer des qualités d'écoute et d'analyse et, dans le cadre de la polyvalence des professeures et professeurs des écoles, s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire, pluri catégoriel et collégial au sein des différents groupes départementaux.

Des capacités à animer des réunions de travail et à fédérer les différentes initiatives des équipes pédagogiques des écoles de la circonscription et des partenaires extérieurs lui seront également très utiles.

Compétences générales attendues :

- aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs et interlocutrices nombreux, divers et parfois difficiles, capacité à travailler en équipe ;
- connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion ;
- aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités ;
- très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur ou une professeure des écoles ;
- très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative ;
- très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie), capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.

Compétences au regard de la formation :

- très bonne connaissance de l'ensemble des domaines abordés dans la formation et des enjeux de ces domaines ;
- conception de grilles de stage et ingénierie de formation en fonction d'indicateurs de pilotage ;
- coordination des différents intervenants ou intervenantes, harmonisation des contenus d'interventions,
- réalisation de synthèses de ces contenus ;
- interventions dans des domaines variés de la formation ;
- participation à l'évaluation d'un dispositif de formation.

Conditions d'exercice :

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du conseiller ou de la conseillère pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il ou elle devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Il ou elle devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignantes et enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il ou elle pourra être conduit(e) à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux.

De plus, il ou elle sera amené(e) à seconder l'IEN de circonscription dans ses missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation sur tous sujets en rapport avec l'EPS.